

Le plan d'enseignement individualisé : un plan de réussite scolaire

Qu'est-ce que c'est

Un plan d'enseignement individualisé (PEI) est un document écrit qui décrit les soutiens et les services d'éducation spécialisée que le conseil scolaire offrira à un élève. C'est un plan de travail qui est régulièrement révisé et actualisé.

Pourquoi il est important

Le PEI est un outil important qui aide l'équipe-école à répondre aux besoins d'apprentissage de votre enfant.

Il aide l'équipe à :

- Mieux connaître votre enfant
- Fixer des objectifs d'apprentissage
- Déterminer les stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs d'apprentissage
- Suivre le degré d'atteinte des objectifs
- Faire en sorte que tous les membres du personnel suivent la même approche.

Quand un PEI est-il élaboré ?

- Dans les 30 jours suivant la décision du **comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)** qui identifie l'élève en tant « qu'élève ayant des besoins particuliers ».
- Certains conseils scolaires créent un PEI sans décision du CIPR.
- Le PEI doit être révisé à chaque étape du bulletin :
 - trois fois l'an pour les élèves de l'élémentaire
 - deux fois l'an pour les élèves du secondaire

Qui élabore le PEI ?

Le PEI est élaboré par les membres de l'équipe-école qui interviennent auprès de votre enfant, à savoir :

- le(s) enseignant.e(s) ou l'enseignant.e-ressource;
- les aidant.e.s et les élèves de 16 ans et plus sont consulté.e.s et apportent leur contribution.

Qu'est-ce qui est inclus dans un PEI ?

Le PEI comprend des informations sur votre enfant et les techniques et stratégies que l'équipe-école utilisera pour le ou la soutenir à l'école.

Comment se préparer

En tant qu'expert.e au sujet de votre enfant, vous pouvez aider l'équipe-école en lui partageant vos précieuses connaissances et en suivant les étapes suivantes :

- Rassembler et organiser les informations relatives à votre enfant : bulletins, évaluations, recommandations, etc.
- Préparer vos questions, s'il y a lieu.
- Réfléchir aux mesures de soutien qui pourraient aider votre enfant.

Chaque conseil scolaire est différent!
Visitez le site Web, lisez le Guide de l'éducation pour l'enfance en difficulté et parlez à l'équipe-école pour en savoir davantage.



Scannez le code QR pour en savoir plus sur les PEI, ou visitez le site : bit.ly/services-de-soutien-aux-familles